

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231037

Accorder un contrat à Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal. Dépense totale de 2 288 900,12 \$ (contrat: 2 026 272,84 \$, contingences: 202 627,28 \$, incidences: 60 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 435011 - 4 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231037

Accorder un contrat à Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal. Dépense totale de 2 288 900,12 \$ (contrat: 2 026 272,84 \$, contingences: 202 627,28 \$, incidences: 60 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 435011 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de cet appel d'offres, d'une durée de 30 jours, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal, à proximité du Campus MIL de l'Université de Montréal et le site Outremont, notamment sur une section de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Ce processus a permis de recevoir quatre soumissions conformes parmi les neuf preneurs du cahier des charges. Deux addendas ont été publiés sans aucun impact sur les prix. Quant à l'écart de 29,6 % observé entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle, le Service en attribue la majorité, 17,5 %, à quatre éléments : les massifs de conduit proposé, les puisards à enlever, les puisards de rue à raccorder sur les conduites existantes et le maintien de la mobilité et de la sécurité routière. En outre, la révision de l'estimé de contrôle à la hausse en ce qui concerne deux items, les massifs de conduit et le maintien de la circulation, a permis de réduire cet écart de quelque 10 %, le ramenant à 20,9 %. Ainsi le Service a recommandé au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de faire ses analyses et d'évaluer la

pertinence d'octroyer le contrat. En raison d'un premier appel d'offres mené en 2019, qui avait résulté en la réception de deux soumissions dont le prix était supérieur à l'estimé de contrôle, de l'ordre de 67%, le SUM recommande l'octroi de ce contrat, bien que le prix obtenu soit supérieur au prix de l'estimé de contrôle en lien, notamment en ce qui a trait au coût des puisards, rien ne laisse croire en l'obtention d'un meilleur prix en réponse à une seconde relance.

En conclusion, la Commission est satisfaite des justifications obtenues et retient qu'il s'agit d'un second appel d'offres ayant produit un résultat sensiblement supérieur au premier mené l'an dernier et que les quatre soumissions reçues montrent un étalement régulier et concurrentiel. En outre, le SUM s'appuie sur l'importance de répondre aux besoins de sécurisation des déplacements dans ce nouveau secteur, et ce, en conformité des engagements de réalisation avec ses partenaires. La Commission demande néanmoins au Service de joindre au sommaire décisionnel la lettre de l'AMF attestant du renouvellement de l'autorisation de contracter de la firme adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207231037 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.